

SPRB – BDU
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU 04/pfd/500267
N/réf. : AVL/ah/BXL-4.145/s.554
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rues de la Grand Ile, des Riches Claires, Saint-Géry, de l'Eclipse, Pletinckx, Van Artevelde et Borgval. Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace public.
Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez

En réponse à votre courrier du 28 avril 2014 sous référence, réceptionné le 30 avril, nous vous communiquons **l'avis défavorable** émis par la CRMS en sa séance du 14 mai 2014, concernant l'objet susmentionné.

Le quartier des Riches Claires appartient avec la Grand-Place et l'îlot sacré au centre historique de Bruxelles compris dans la première enceinte. Il est, exactement au même titre que la zone Unesco, à considérer comme un quartier à haute valeur historique. Ses formes urbaines et la typologie des rues traditionnelles, systématiquement revêtues de pavés, constituent un élément patrimonial de grande qualité. Ils confèrent au quartier toute sa cohérence et fédèrent un bâti de qualité assez inégale.

La CRMS émet dès lors un **avis défavorable** sur la demande car celle-ci consiste à profondément modifier les principes d'aménagement existants au détriment des qualités patrimoniales et urbanistiques des lieux, qui sont identitaires du quartier.

Elle demande de renoncer à l'approche fonctionnelle du projet et de revoir les plans dans l'objectif de maintenir et de remettre en valeur les rues dans leur état existant. A cette fin, il convient de :

- maintenir les formes urbaines régulières, lisibles et structurantes existantes,
- conserver le profil traditionnel des rues avec chaussée bombée bordée de trottoirs linéaires surélevés,
- conserver le revêtement en pavés.

La demande concerne un ensemble de rues du quartier des Riches Claires, situées entre les places Saint-Géry et Fontainas. Elles bordent le marché Saint-Géry ainsi que l'église et le couvent des Riches Claires, classés comme monuments. Les rues de la Grand Ile et Saint-Géry sont partiellement comprises dans la zone de protection du Pathé Palace donnant sur le Borgval. L'ensemble est inscrit en ZICHEE au PRAS.

Le projet porte sur le réaménagement de l'espace public des rues mentionnées sous rubrique et consisterait à :

- × modifier le profil et niveler les voiries et les trottoirs,
- × réduire la largeur des chaussées, systématiquement portées à 3,50 à 4 m,
- × remplacer les pavés par de l'asphalte sur l'ensemble des voiries,
- × répartir autrement les zones de stationnement qui seraient différenciées par un revêtement en pavés (les zones interdites au stationnement seraient bordées de poteaux),
- × aménager des traversées piétonnes (oreilles).

Comme mentionné ci-dessus, les espaces publics concernés constituent un élément patrimonial de grande valeur qui mérite une prise en compte et une revalorisation au même titre que la zone Unesco.

Ces rues constituent un ensemble pavé remarquable sur pose traditionnelle au sable. Elles sont caractérisées par des trottoirs réguliers et structurants qui longent les îlots d'immeubles et qui soulignent les formes urbaines. La chaussée, à profil bombé, est pavée et un filet d'eau est formé de deux ou trois lignes de pavés. Ce quartier est un des derniers de Bruxelles à se présenter sous ce profil historique. C'est ce qui lui confère toute son identité.

La demande concerne une intervention particulièrement lourde qui consiste à entièrement revoir le principe d'aménagement existant et à remplacer l'ensemble des matériaux de façade à façade. Le projet, qui semble essentiellement motivé par des considérations d'ordre fonctionnel, se fonde sur le remodelage de la voirie selon une largeur constante de 3,50 à 4 m. Contrairement aux trottoirs linéaires existants, les espaces piétons adopteraient des formes irrégulières : ils correspondraient aux espaces résiduels et seraient ponctuellement rétrécis au profit de zones de parking pavées. Aménagés de plein pied avec la chaussée, les trottoirs seraient recouverts de pavés ou de dalles de terre cuite (klinkers?), dont ni l'aspect, ni les dimensions ne sont renseignés par la demande.

La CRMS ne peut souscrire à ce parti car il anéantirait les caractéristiques de l'espace public. A ce constat s'ajoute le coût élevé de cette opération et le « gâchis » de matériaux suite à l'enlèvement des pavés (énergie grise), sans parler des méfaits d'un chantier de cette envergure pour le quartier et de l'influence néfaste de l'asphaltage sur les microclimats urbains.

La Commission demande de revoir le projet et de conserver des formes urbaines régulières, lisibles et structurantes. Elle plaide aussi pour la conservation du profil traditionnel des rues - chaussée bombée bordée de trottoirs linéaires surélevées - et de leur revêtement en pavés, à réparer selon les règles de l'art.

Pour offrir plus de sécurité aux piétons, notamment aux abords de l'école Funck, certains trottoirs pourraient éventuellement être élargis à condition de conserver leur tracé linéaire ainsi que le profil traditionnel de la chaussée. Par contre, il convient de conserver le double trottoir à hauteur du 24, rue de la Grand Ile. Ce dispositif, qui connaît son pendant de l'autre côté des boulevards du Centre, marque les différences de niveaux intervenues au XIXe siècle suite au voûtement de la Senne. Ces « bosses d'Anspach », caractéristiques de la création des boulevards, témoignent de l'évolution urbanistique du centre-ville et ***doivent à tout prix être conservées***. Or selon le projet, ce dispositif disparaîtrait au profit d'un aménagement en pente recouvert de pavés, qui serait peu convaincant tant esthétiquement qu'en termes de confort. Suite à cette modification, le carrefour formé par les rues des Riches Claires, Saint-Géry et de la Grand Ile serait partiellement revêtu de pavés, l'autre moitié, qui correspond au tracé de la rue

des Riches Claires étant asphalté. ***Ce morcèlement de l'espace qui serait particulièrement nuisible à la lisibilité du carrefour, doit être abandonné.***

En conclusion, la CRMS estime que le projet est indéfendable et constituerait une perte d'identité et une disqualification regrettable pour le quartier des Riches Claires. Sur le plan fonctionnel, on comprend d'ailleurs mal la logique de vouloir réduire la circulation automobile dans les rues concernées après avoir aménagé le Pentagone en zone 30 et étant donné que le réaménagement futur des boulevards du Centre découragera fortement la circulation en centre-ville.

Depuis près de 20 ans, la Ville de Bruxelles a préservé dans les petites rues étroites du centre historique (tout le Pentagone) les pavés en voirie. Les rues Sainte-Catherine, de Flandre, les quais, le Marché aux Poissons, les rues Jardin aux Fleurs, du Rempart des Moines, etc. ont été refaites en pavés traditionnels et ont conservé une cohérence d'ensemble qui participe à l'identité bruxelloise. Force est d'ailleurs de constater que les rues pavées ont aussi un effet modérateur de vitesse et que des aménagements locaux permettent d'augmenter le confort des cyclistes (au Marché aux Poissons, on a récemment placé deux bandes de pavés sciés pour faire un chemin cyclable confortable). Les rues autour de la Grand Place sont également revêtues de pavés. Seules les rues qui doivent recevoir un lourd trafic ou un trafic de bus ont été asphaltées (rue des Halles, boulevards...). ***La Commission de conserver la même approche cohérente pour les rues en question.***

Elle se tient à la disposition de la Ville de Bruxelles pour éclairer son point de vue à ce sujet et pour contribuer à l'opération de remise du tissu urbain concerné.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. à : BDU-DMS : Th. Wauters, directeur, S. Valcke, M. Muret, H. Lelièvre, N. De Saeger, L. Leirens
BDU-DU : Fr. Timmermans, Fr. Guillan-Suarez, B. Annegarn